

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 15 octobre 2010

L'an deux mille dix et le quinze octobre à 19 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 11 octobre 2010, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et M. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, M. LAFON.

Mmes et MM. les conseillères : Mmes HUC, LAMOTHE, NADEAU, MM. DUCOUSSO, FRANCESCHINIS.

Avaient donné pouvoir : Mme HELAND à Mme HUC  
Mme HELY à M. LAFON.

Etaient excusés : Mme SANTOS, M. GUERRERO.

Etaient absents : Mmes LARRAILLET, M. AUGUEUX.

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 6 septembre 2010
- pertinence d'une installation d'une borne incendie à Cap de Hé
- délibération pour approbation d'une subvention pour un ponton pour handicapés
- délibération pour amortir l'étude simplifiée des risques concernant le site du Pingua
- réflexion sur un radar pédagogique
- programme routier 2011-2012
- fixation de la date des vœux 2011
- questions diverses

*Documents envoyés par mail :*

- comptes rendus du conseil municipal du 6 septembre et 11 octobre
- dossier radar pédagogique

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Les comptes rendus du conseil municipal du 6 septembre et du 11 octobre 2010 sont signés par tous les membres présents ou représentés.

### **1) pertinence d'une installation d'une borne incendie à Cap de Hé**

Suite à la réunion du conseil municipal du 14 juin, il a été demandé deux devis pour la fourniture et la pose d'une borne à incendie au quartier Cap de Hé, à côté de l'abribus.

Ces devis s'élèvent à 5 480.97 € T.T.C. pour la Lyonnaise des Eaux et à 3 731.52 € T.T.C. pour la SOC.

Autour de ce secteur, il y a trois bornes à incendie : bourg, intersection route de Lione, près de la station service.

Vu les possibilités d'urbanisation à proximité de cet endroit, le maire pense qu'il serait judicieux d'attendre quelques mois pour cet investissement afin de connaître la densité de constructions dans cette zone et par conséquent d'arrêter une implantation pertinente en liaison avec les services compétents (pompiers).

Mme NADEAU souligne le coût qui serait engendré par le déplacement éventuel de la borne à incendie.

Les élus acquiescent, à l'unanimité, la proposition du maire.

### **2) délibération pour approbation d'une subvention pour un ponton pour handicapés**

Le maire rappelle que ce sujet avait été abordé lors de la réunion du conseil municipal du 14 juin.

Il a reçu une demande de subvention de M. FAUGERES, président de l'Association « Le Bouzig Preignacais ».

Le devis pour la construction de deux pontons en bois pour handicapés : un devant être installé à Pujols et un à Preignac, est de 4 879.68 € T.T.C.

Ce projet est porté par « Le Bouzig Preignacais », association comptant 500 à 600 adhérents.

Le maire a demandé à M. FAUGERES d'obtenir l'autorisation du Syndicat de la Vallée du Ciron pour ce projet. M. IROLA, technicien de ce Syndicat a visité les sites envisagés et n'a pas émis d'objection.

Le maire a conseillé à M. FAUGERES de contacter aussi différents organismes pour l'obtention de subventions : le Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche, la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Gironde...

La C.D.C. et la commune de Preignac envisagent le versement d'une subvention.

Le maire propose que Pujols participe à hauteur de 500 €.

#### DELIBERATION

Pour permettre à l'association « Le Bouzig Preignacais », association de Preignac, de réaliser un ponton de pêche pour handicapés sur l'espace P. COILLOT, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, décide de verser une subvention de cinq cents euros (500 €) à cette association.

VOTE : unanimité

### **3) délibération fixant la durée d'amortissement de l'étude simplifiée des risques concernant le site du Pingua**

Le maire explique que les sommes engagées pour l'étude simplifiée des risques concernant le site de la carrière du Pingua doivent être amorties.

En 2007 et 2008, à la demande du Préfet, deux études avaient été faites pour un montant total T.T.C. de 25 648.22 €.

Le maire rappelle que la C.D.C. de Podensac avait versé une aide (fonds de concours) de 50 % de ce montant.

Cette écriture comptable n'a pas d'incidence sur notre trésorerie.

#### DELIBERATION

Le Maire informe le conseil municipal que l'étude simplifiée des risques concernant le site du Pingua ne sera pas suivie de travaux.

L'article 2031 « frais d'études » relatif à cette étude doit par conséquent être amorti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les frais engagés à l'article 2031 seront amortis dans un délai de 5 ans.

VOTE : unanimité

### **4) réflexion sur un radar pédagogique**

Le conseil continue d'étudier les moyens à mettre en œuvre pour limiter la vitesse sur la route de Landiras.

Un projet d'aménagement routier a été exploré. Il est assez compliqué à réaliser et financièrement trop lourd pour la commune.

Le maire avait interpellé la Sous-préfète pour obtenir son appui pour l'implantation d'un radar. La Sous-préfète a instruit le dossier mais n'a pas eu gain de cause. Par contre, elle a laissé entendre qu'elle pourrait obtenir une aide si la commune s'équipait d'un radar « pédagogique ».

Le maire résume les caractéristiques du dispositif (les conseillers ayant eu le dossier en amont de la réunion du conseil) :

- investissement entre 2 000 et 5 000 euros selon les options choisies
- possibilité d'enregistrer les données
- l'appareil est mobile et peut être installé à différents endroits de la commune.

Le maire s'est renseigné auprès des mairies proches déjà équipées de ce système (Landiras et Préchac). Elles sont satisfaites de l'effet dissuasif.

Dans un premier temps, ce radar serait installé sur la route de Landiras, dans le sens Langon-Landiras car les informations fournies par la DDTM montrent que les véhicules circulent plus vite dans cette direction.

Après échanges, le conseil, à l'unanimité, décide de s'équiper. L'étude technique va être poursuivie et des devis seront présentés lors d'un prochain conseil.

### **5) programme routier 2011**

Le maire précise que la compétence « voirie revêtue » a été transférée à la C.D.C. de Podensac qui a budgétisé pour 2010, 900 000 € pour les travaux routiers. Toutes les communes bénéficient d'un investissement identique au kilomètre délégué.

Cette année, la réfection de la voirie concernera les quartiers : Tristan (C.R. n° 4) et Jean Dubos (C.R. n° 27 et une partie du C.R. n°9).

Le maire souligne l'état non satisfaisant de la route de la portion Mareuil direction Saint-Robert jusqu'à Barsac (pont de l'autoroute). Ces travaux routiers pourraient être réalisés en 2012.

Pour 2011, voici les 3 programmes envisagés :

- aménagement du C.R. n° 11 derrière la Vierge (entre la R.D. 114 et la R.D. 109<sup>e</sup>) et dont l'emprise des travaux pourrait avoir lieu depuis l'entrée de l'agglomération -côté R.D. 109<sup>e</sup>.-
- reprise du mur de soutènement de la V.C. n° 6 en bas de l'église. Sans travaux, la dégradation de ce mur pourrait s'accélérer et entraîner son affaissement ainsi que celui d'une partie de la chaussée. Le maire précise que c'est à la charge de la C.D.C. car l'accessoire (mur de la route) suit le principal (route).
- mise en place d'une piste cyclable sur la V.C. n° 5 (du carrefour R.D. 116 jusqu'à la V.C. n° 6, intersection où est située notre bibliothèque). Le trottoir serait agrandi devant la placette permettant ainsi de créer l'entrée de ce bâtiment sur ce côté. Cette entrée serait accessible aux handicapés et nous mettant en conformité avec la loi.

L'inversion du stationnement serait aussi nécessaire.

M. DUCOUSSO s'est renseigné pour le sens interdit aux véhicules mais autorisé aux cyclistes : une zone 30 serait à créer. Mais les élus préfèrent l'option « piste cyclable » car elle procure plus de sécurité, surtout pour des enfants.

Les élus, à l'unanimité, sont favorables aux programmes de voirie de 2011 présentés ci-dessus.

Il est dit que les panneaux 40 km/h, non réglementaires doivent être enlevés.

## **6) SAFER**

Le maire explique qu'il reçoit trimestriellement de la SAFER la liste des transactions qu'elle a examinées. Cela constitue une information mais aucun recours n'est possible car les délais sont dépassés.

Afin de remédier à cette situation, il propose que la SAFER avise la mairie en temps réel pour chaque vente. Si la commune était intéressée par la ou les parcelle(s), une préemption pourrait être envisageable, en argumentant l'intérêt de cet investissement.

Chaque notification est facturée 25 €.

Pujols reçoit de 7 à 10 notifications / an.

Pour bénéficier de ce service, il convient de signer une convention.

## **DELIBERATION**

Le maire expose au conseil municipal la possibilité de signer une convention de concours technique avec la SAFER Aquitaine-Atlantique.

Le conseil municipal accepte cette convention entre la SAFER Aquitaine-Atlantique et la COMMUNE DE PUJOLS SUR CIRON et charge Monsieur le Maire de signer ladite convention jointe à la présente délibération.

VOTE :

abstention : 2 (MM. DUCOUSSO et FRANCESCHINIS)  
pour : 8

## **7) vie scolaire**

- Le maire et Mme HUC rassurent Mme NADEAU en expliquant que le conseil syndical du RPI doit ratifier tous les documents concernant les travaux de l'extension de l'école vu qu'il y a eu un transfert de compétence par la création du RPI, mais que les travaux sont choisis par les conseillers municipaux de Pujols.

Par contre, le RPI vote toutes décisions relatives à la gestion de la restauration et des activités périscolaires, l'acquisition des matériels pédagogiques, fournitures scolaires, la mise en œuvre du transport scolaire entre les deux écoles...

Quant au conseil d'école, c'est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de cette dernière.

Mme DARMAILLACQ insiste sur le fait que les conseillers municipaux assistant au conseil d'école doivent avoir la position d'« élus ».

- Mme HUC fait part aux élus du référencement par le RPI d'un nouveau boulanger ravitaillant les deux cantines.

- M. LAFON souligne que les tarifs 2011 du SISS (Syndicat Intercommunal de Secteur Scolaire de Langon) augmenteront de 3% uniquement pour l'extrascolaire. Mme HUC indique que lors de la réunion du RPI, suite à une demande du Conseil Général, il a été décidé que les élèves hors périmètre RPI vont devoir payer le bus.

Le maire a calculé que cela concernait 20 % des enfants.

### **8) fixation de la date des vœux 2011**

- Mme DARMAILLACQ précise que la date du repas du 3<sup>ème</sup> âge est fixée le samedi 18 décembre 2010.

- Le maire et les élus présenteront aux Pujolais leurs vœux le vendredi 7 janvier 2011 à 19h30.

### **9) questions diverses**

- Le maire fait état du non fonctionnement du Haut-Débit dans le bourg.

Ce secteur dépend non pas de l'armoire installée récemment, mais du répartiteur de Sauternes. « Gironde Numérique » a été saisi de cette anomalie.

Le maire suit ce dossier en concertation avec le conseiller général.

- éclairage abribus Le Blanc

L'option d'éclairage par système photovoltaïque a été retenue pour cet équipement. Le choix d'un dispositif dernière génération a retardé l'exécution des travaux qui doivent être en principe réalisés sous quinzaine.

Le coût de ces travaux s'élève à 4 853 euros. Le SDEEG versera une subvention de 1 641 euros.

- effondrement au quartier Menaut

Le trou a été rebouché.

Le puisard va être déplacé. Ces travaux sont pris en charge par la C.D.C. de Podensac.

- Le maire informe les élus que des administrés se plaignent de nuisances causées par des meutes de chiens et qu'il va rencontrer leurs propriétaires.

- Le maire fait part d'un courrier adressé à M. DUBOURDIEU, propriétaire du Clos Floridène, suite au mécontentement de plusieurs habitants du quartier Videau sur le fait que ses salariés circulent dangereusement dans cette zone. Le double du courrier a également été transmis aux administrés ayant fait la remarque.

- Le maire fait lecture de la lettre de M. PETERMANN qui remercie la commune pour les travaux réalisés sur l'accotement de la route de Landiras.

- Le maire précise que le dossier de l'étude de besoins gérontologiques sur le territoire de la C.D.C. de Podensac est consultable en mairie.

- Mme HUC demande s'il serait possible de renommer certaines rues. Elle cite l'exemple de la numérotation de la « route d'Illats à Budos » sur le chemin rural derrière la Vierge (entre la R.D. 114 et la R.D. 109<sup>e</sup>) et celle de la route de Saint-Robert à Mareuil au niveau de Mareuil. Pour une famille, faute d'adresse exacte, le facteur a bloqué le courrier pendant un mois.

La majorité des élus approuve le principe d'une refonte du schéma de distribution.

Mme NADEAU souligne la difficulté pour les entreprises de prévenir tous leurs contacts.

Avant toute action, le maire prendra contact avec diverses administrations (La Poste, Francetelecom...).

Si un changement devait avoir lieu, il serait nécessaire de faire une réunion avec les administrés et de prévenir tous les organismes.

M. LAFON et Mme HUC se portent volontaires pour ce travail.

- Le rapport détaillé sur l'analyse de l'eau a été examiné par M. DUCOUSSO : « cette eau est d'une très grande qualité ».

Mme HUC aimerait qu'un article à ce sujet soit publié dans le bulletin municipal.

Le maire propose à M. DUCOUSSO de faire une synthèse de cette analyse.

- M. LAFON a assisté à la réunion de la « compétence communication » de la C.D.C. de Podensac. Une refonte du site internet aura lieu début 2011. Des vidéos seront incluses.

Séance levée à 21 Heures 05.